Mais v'la qu'un jour, en brossant la culotte à Marius, sa culotte des dimanches, je trouvai quarante sous dans sa poche. Ous' qu'il avait eu ça, le gars? J'y réfléchis bien huit jours, et je vis qu'il sortait; il sortait juste quand je rentrais au repos oui, monsieur.

Alors je le guettai, mais sans doutance de la chose, oh! oui sans doutance. Et, comme je venais de me coucher devant lui au matin, je me relevai incontinent, et je le suivis. Pour suivre, il n'y en a pas un comme moi, monsieur. Et v'la que je le pris, oui, Marius, qui colletait sur vos terres, monsieur, lui, mon neveu, moi votre garde!

Le sang ne m'en a fait qu'un tour et j'ai failli le tuer sur place, tant j'ai tapé. Ah! oui, j'ai tapé, allez! et je lui ai promis que quand vous seriez là, il en aurait encore une en votre présence, de correction, de ma main pour l'exemple.

Voilà: j'en ai maigri de chagrin. Vous savez ce que c'est quand on est contrarié comme ça. Mais qu'est-ce que vous auriez fait, dites? Il n'a plus ni père ni mère ce gars, il n'a plus que moi de son sang, je l'ai gardé, je ne pouvais point le chasser, n'est-ce pas? Mais je lui dis que s'il recommence, c'est fini, fini, plus de pitié. Voilà. Est-ce que j'ai bien fait, monsieur?

— Vous avez bien fait, Cavalier; vous êtes un brave homme.

Il se leva:

— Merci bien, monsieur. Maintenant je vais le quérir. Il faut la correction pour exemple.

Je savais qu'il était inutile d'essayer de dissuader le vieux d'un projet. Je le laissai donc agir à sa guise. Il alla chercher le galopin et le ramena en le tenant par l'oreille.

J'étais assis sur une chaise de paille, avec le visage grave d'un juge. Marius me parut grandi, encore plus laid que l'autre année, avec son air mauvais, sournois. Et ses grandes mains semblaient monstrueuses.

Son oncle le poussa devant moi, et de sa voix militaire: — Demande pardon au propriétaire.

Le gars ne dit point un mot.

Alors, l'ayant saisi sous les bras, l'ancien gendarme le souleva de terre, et se mit à le fesser avec une telle violence que je me levai pour arrêter les coups.

L'enfant maintenant hurlait: — Grâce! grâce! — je promets...,

Cavalier le reposa sur le sol, et le forçant, par une posée sur les épaules, à se mettre à genoux. — Demande pardon, dit-il.

Le garnement murmurait, les yeux baissés: — Je demande pardon.

Alors son oncle le releva et le congédia d'une gifle qui faillit encore le culbuter. Il se sauva et je ne le revis pas de la soirée,

Mais Cavalier paraissait atterré.

— C'est une mauvaise nature, dit-il.

Et, pendant tout le dîner, il répétait:

— Oh! ça me fait deuil, monsieur, vous ne savez pas comme ça me fait deuil.

J'essayai de le consoler, mais en vain.

Et je me couchai de bonne heure pour me mettre en chasse au point du jour. Mon chien dormait déjà sur le plancher, au pied de mon lit, quand je soufflai ma chandelle.

Je fus réveillé vers le milieu de la nuit par les aboiements furieux de Bock. Et je m'aperçus aussitôt que ma chambre était pleine de fumée. Je sautai de ma couche, j'allumai ma lumière, je courus à la porte et je l'ouvris. Un tourbillon de flammes entra. La maison brûlait.

Je refermai bien vite le battant de gros chêne et, ayant passé ma culotte, je descendis d'abord par la fenêtre mon chien, au moyen d'une corde faite avec mes draps roulés, puis, ayant jeté dehors mes vêtements, ma carnassière et mon fusil, je m'échappai à mon tour par le même moyen,

Et je me mis à crier de toutes mes forces:

— Cavalier! — Cavalier! — Cavalier!

Mais le garde ne se réveillait point. Il avait un dur sommeil de vieux gendarme.

Cependant par les fenêtres d'en bas, je voyais que tout le rez-de-chaussée n'était plus qu'une fournaise ardente; et je m'aperçus qu'on l'avait rempli de paille pour favoriser l'incendie. Donc on avait mis le feu.

Je recommençai à crier avec fureur: Cavalier!

Alors la pensée me vint que la fumée l'asphyxiait. J'eus une inspiration et, glissant deux cartouches dans mon fusil, je tirai un coup en plein dans sa fenêtre.

Les six carreaux jaillirent dans la chambre en poussière de verre. Cette fois, le vieux avait entendu, et il apparut effaré, en chemise affolé surtout par cette lueur qui éclairait violemment tout le devant de sa demeure.

Je lui criai: Votre maison brule. Sautez par la fenêtre, vite, vite!

Les flammes, sortant brusquement par les ouvertures d'en bas, léchaient le mur, arrivaient à lui, allaient l'enfermer. Il sauta et tomba sur ses pieds, comme un chat.

Il était temps. Le toit de chaume craqua par le milieu, au-dessus de l'escalier qui formait, en quelque sorte, une cheminée au feu d'en bas; et une immense gerbe rouge s'éleva dans l'air, s'élargissant comme un panache de jet d'eau et semant une pluie d'étincelles autour de la chaumière.

Et, en quelques secondes, elle ne fut plus qu'un paquet de flammes.

Cavalier, atterré, demanda: Comment que ça a pris?

Je répondis: On a mis le feu dans la cuisine.

Il murmura: Qui a pu mettre le feu?

Et moi, devinant tout à coup, je prononçai: Marius!

Et le vieux comprit. Il balbutia. — Oh! Jésus-Marie! C'est pour ça qu'il n'est pas rentré!

Mais une pensée horrible me traversa l'esprit. Je criai: — Et Céleste? Céleste?

Il ne répondit lui: mais la maison s'écroula dedevant nous, ne formant déjà qu'un épais brasier, éclatant, aveuglant, sanglant, un bûcher formidable où la pauvre femme ne devait plus être ellemême qu'un charbon rouge, un charbon humain.

Nous n'avions point entendu un seul cri.

Mais, comme le feu gagnait le hangar voisin, je songeai, tout à coup, à mon cheval, et Cavalier courut le délivrer. A peine eut-il ouvert la porte de l'écurie qu'un corps souple et rapide, lui passant entre les jambes, le précipita sur le nez. C'était Marius, fuyant de toutes ses forces.

L'homme, en une seconde, se releva. Il voulu courir pour rattraper le misérable; mais, comprenant qu'il n'y parviendrait point, et affolé par une irrésistible fureur cédant à un de ces mouvements irréfléchis, instantanés, qu'on ne saurait ni prévoir ni retenir, il saisit mon fusil resté par terre, tout près de lui, épaula, et, avant que j'eusse pu faire un mouvement, il tira sans savoir même si l'arme était chargée.

Une des cartouches que j'avais mises dedans pour annoncer le feu n'était point partie; et la charge atteignant le fuyard en plein dos le jeta sur la face, couvert de sang. Il se mit aussitôt à gratter la terre de ses mains et de ses genoux comme s'il eût voulu encore courir à quatre pattes, à la façon des lièvres blessés à mort qui voient venir le chasseur.

Je m'élançai. L'enfant râlait déjà. Il expira avant que fut éteinte la maison, sans avoir prononcé un mot.

Cavalier, toujours en chemise, les jambes nues, restait debout près de nous, immobile, hébété. Quand les gens du village arrivèrent, on emporta mon garde, pareil à un fou.

Je parus au procès comme témoin, et je racontai les faits par le détail, sans rien changer. Cavalier fut acquitté. Mais il disparut le jour même, abandonnant le pays.

Je ne l'ai jamais revu.

Voilà, messieurs, mon histoire de chasse.

GUY DE MAUPASSANT.

Les « Derniers Chants »

DE GUSTAVE NADAUD

Sous ce titre, qui nous attristerait beaucoup si nous le prenions à la lettre — mais auquel l'excellent poète se chargera lui-même, nous voulons le croire, de donner tort — M. Gustave Nadaud a fait paraître récemment un charmant recueil, que son contenu et le but essentiellement philanthropique poursuivi par le chansonnier roubaisien recommandent doublement.

Parlons du but, d'abord; nous examinerons ensuite le contenu.

Une préface de l'auteur nous explique les mobiles qui l'ont fait agir: — « Voici mes dernières chansons, dit-il. Beaucoup de mes amis disent que j'en ai fait assez; quelques-uns prétendent que j'en ai fait trop. Mais j'ai voulu compléter la grande édition de mes *chansons choisies* que je publiai il y huit ans, qui fut tirée à deux mille exemplaires et qui est épuisée... Je suis mû par un autre sentiment que celui de la cupidité ou de la vanité d'auteur. J'ai pu fonder, il y a quelques années, la « Petite caisse des Chansonniers » qui a rendu de réels services à des auteurs inédits ou indigents, et je tâche d'augmenter par cette édition leurs modestes ressources. »

Nous reconnaissons là, une fois de plus, le bon cœur de notre poète

On reste jeune tant qu'on aime,
Puis on rajeunit d'être aimé!

a écrit quelque part Nadaud lui-même. L'illustre chansonnier roubaisien — les jolis couplets dont son dernier recueil abonde en prouvent à l'évidence —, est de ceux qui ne vieillissent pas: lui aussi reste jeune, par l'esprit, le cœur et la gaîté. A soixante-dix ans comme à vingt, il continue de chanter la patrie et la liberté, la jeunesse et l'amour, l'honneur et sa foi absolue dans l'avenir de la France. Ses accents sont toujours sincères, ses enseignements toujours précieux, ses observations toujours fines — le tout délairé d'une douce et sereine philosophie, d'un rayon de soleil et d'espérance, d'une inaltérable et bien française bonne humeur.

C'est avec un véritable bonheur que nous avons parcouru, à loisir, ces pages charmantes et sans prétention. Nadaud y aborde les genres les plus différents; la corde patriotique vibre à côté de la satire délicate; la chanson d'amour répond au touchant souvenir d'enfance; la politique — toujours courtoise et bonne enfant — fait vis-à-vis à d'amusantes fantaisies ou à des refrains gaillards dont l'alluro rappelle les airs caractéristiques de la vieille France.

Patriote!... Oh! Gustave Nadaud a droit à ce titre; c'est avec amour, avec un véritable amour filial, qu'il chante la France et ses grands souvenirs, et ses grands hommes et ses grands jours:

Que tous les chemins soient ouverts!
Que les rais du soleil et l'onde,
De tous les points de l'univers
Qu'on circule dans tous les sens!
Qu'on achète, vende, trafique!
Qu'on amène les engins puissants
De cette guerre pacifique!
O Paris, fais toi jeune et beau!
O France, sois noble et grande!
Par la main qui tient le flambeau,
Que la lumière se répande!
Prenez rang dans notre cité,
Sciences, Beaux-Arts, Industrie.
A nous ce haut Humanité;
A chacun selon sa patrie.
Etevons nos esprits
Vers la Fraternelle alliance,
Chantons les beaux jours de Paris
Et les grands jours de France!

Et, plus loin, cet *hymne à la France*, vibrante d'enthousiasme et de patriotisme:

Non! tu n'es pas dégénérée,
O terre qui nous a nouris!
Va, nous te voulons honorée;
Nous péririons sur tes débris!
Mais le temps n'est plus aux batailles,
Funestes toujours aux vainqueurs;
Ton amour est dans nos entrailles,
Ton nom palpite dans nos cœurs!
Ton sol est le premier du monde;
Il sourit à tes nourrissons.
Ton doux climat chauffe et féconde
L'opulence de tes moissons.
L'or n'est pas caché dans tes veines;
Il mait partout de tes travaux;
Il s'épanche en blé dans tes plaines;
En vigne, il couvre tes côteaux.
Non, tu n'es pas dégénérée,
Et nos fils pourront te bénir.
Marche, généreuse contrée,
Dans les plaines de l'avenir.
Mais garde des luttes civiles
Le silence fécond des champs,
Le bruit industrieux des villes,
L'art pacifique et les doux chants.

France! France!...
Que Dieu te conduise toujours
Dans la paix et l'indépendance!
France, soit notre orgueil et nos amours!

Citons encore ce couplet par lequel Gustave Nadaud termine cette autre chanson patriotique: *Vive la République... mère!*

Egalité, Fraternité,
Fait, sentiment, double devise,
Fleurissez sous l'autorité
De la loi connue et comprise.
O France, reçois notre vœu!
Vers l'avenir marche sans crainte,
Travaille, espère et crois en Dieu...
Vive la République... sainte!

(*La suite à demain.*)

L'UNION DES ACHATS

2me COMBINAISON. — Soins gratuits du Médecin et rente viagère garantie par l'Etat

En utilisant chaque mois, pour ses paiements, cinquante bons d'un franc en dix bons de 5 francs, on ne debourse que 45 francs et on a pour une valeur de 50 francs en denrées ou marchandises: on peut en versant ses souches à la fin des deux premiers mois, avoir les soins gratuits d'un médecin pendant toute une année *pour deux personnes*; puis, en continuant ainsi, chaque mois, on reçoit un titre de la *Caisse nationale de retraites pour la vieillesse* qui garantit une rente viagère à partir de 50 ans. Cette rente varie suivant l'âge. Un homme de trente ans, qui dépensera ainsi 45 francs par mois au moyen des bons de l'*Union des Achats*, aura une rente viagère de cent cinquante francs à l'âge de soixante ans. Il aura en outre économisé en trente ans une somme de *dix-huit cents francs*, plus les intérêts.

S'il dépense 90 francs par mois, au moyen des bons de l'*Union des Achats*, il aura 1° cent francs de marchandises; 2° les soins gratuits du médecin pour lui, sa femme et deux enfants; 3° une rente viagère de *trois cents francs* à l'âge de soixante ans, — toujours *avec la garantie de l'Etat* — il aura économisé *trois mille six cents francs* plus les intérêts.

L'UNION DES ACHATS délivre:

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi:

1° A la librairie du Journal de Roubaix;

2° Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

NOTA. — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er anvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*UNION DES ACHATS.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une cérémonie dans la cour de l'Hôtel des Pompiers. — Samedi, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, une intéressante cérémonie. Tout le personnel de la police avait été convoqué pour assister à la remise officielle de la médaille d'honneur, décernée par M. le Ministre de l'Intérieur aux agents de sûreté Huyghe et Calonne et à l'agent de police Brouillard qui ont, en septembre dernier, essuyé le feu de l'anarchiste Lorion.

Tous les agents de police non retenus par le service étaient rangés sur deux files; l'inspecteur, les sous-inspecteurs, brigadiers et sous-brigadiers étaient placés en tête de la ligne; puis venaient les agents de la sûreté sous les ordres de MM. Marais, inspecteur et Denis, sous-inspecteur. MM. Barroyer, commissaire central, Horber, Martin, Vandœstenoble et Chauveau, commissaires d'arrondissement, étaient également présents. C'est M. Guérin, secrétaire général de la Préfecture du Nord, qui a remis aux médaillés leurs insignes. M. Barroyer a présenté à M. Guérin, MM. les commissaires de quartiers et les agents Huyghe, Calonne et Brouillard. Puis on a formé le cercle.

M. le Secrétaire Général de la Préfecture a prononcé une longue allocution, rappelant l'arrestation si mouvementée de l'anarchiste Lorion; il a chaleureusement félicité la police de Roubaix et en particulier, les agents qui ont opéré l'arrestation; il a ajouté que de tels faits se passaient de commentaires et qu'il était heureux et fier de pouvoir faire cette déclarat on en présence des camarades des agents médaillés.

« M. le Préfet a ajouté M. Guérin, m'a chargé de » placer sur la poitrine de trois braves, qui, au mo» ment du danger n'ont pas marchandé leur courage, » la récompense que le gouvernement de la Repub» que leur a décernée: c'est pour moi un honneur; » il m'a aussi chargé de présenter ses félicitations » aux intéressés et je le fais sans si avec empressement. » La police de Roubaix peut se montrer fière de pos» séder parmi les siens de si beaux exemples de l'ab» négation dans le devoir. »

M. Guérin a remis ensuite aux agents Huyghe, Calonne et Brouillard la médaille d'honneur, et il leur a serré la main en leur adressant ses félicitations personnelles. Nous avons remarqué autour de M. Guérin, MM. Julien Lagache, maire de Roubaix, Vinchon, Pierre Destombes et Paul Watine, adjoints, Corbière, lieutenant de gendarmerie, Pluquet, maire de Croix, Tiberghien, adjoint au maire de Wasquehal, Cailliau, chef de bureau à la Préfecture du Nord Gilbert Sayet, secrétaire général de la mairie, etc.

A la Société de géographie de Roubaix. — Très intéressante la conférence donnée, samedi soir, dans la salle de la Bourse, par M. Merchier, professeur au lycée de Lille.

Une affluence considérable encombrait la vaste salle, il y avait du monde jusque dans les galeries supérieures.

La conférence de M. Merchier, qui traitait de l'Algérie, a été des plus intéressantes et suivie avec une réelle attention.

Nous en rendrons compte demain: mais hâtons-nous de dire que le succès du conférencier a été très vif — et très-mérité.

Les prédications du Carême. — C'est aujourd'hui dimanche, que commence dans les églises de Roubaix, la série des instructions et conférences qui ont lieu, chaque année, pendant le Carême.

Le clergé de chaque paroisse déploie en cette circonstance le zèle le plus dévoué pour donner à ces prédications l'attrait et l'intérêt qui doivent leur assurer des fruits efficaces et durables.

L'église Saint-Martin ayant eu l'an dernier les conférences du R. P. Doyotte, c'est au tour de Notre-Dame de posséder, cette année, un prédicateur étranger. M. le doyen de cette paroisse a fait un choix qui ne peut manquer d'être agréable à la population roubaisienne. La station de carême y sera prêchée par la R. P. Boulenger, un des orateurs les plus goûtés de l'Ordre des Dominicains, qui se glorifie de posséder actuellement les RR. PP. Monsabré et Didon.

La première conférence du R. P. Boulenger sera donnée aujourd'hui dimanche, à six heures, et sera suivie d'un salut solennel. Nul doute qu'une assistance nombreuse se pressera autour de la chaire du sympathique prédicateur.

La consommation à Roubaix. — Du 1er au 10 février 1891 il a été vendu aux halles de Roubaix, 14,226 kilogrammes de poisson.

L'habillement du personnel de l'octroi. — Le mardi 10 mars prochain, à onze heures du matin, aura lieu, dans une salle de l'hôtel-de-ville, une adjudication pour la fourniture d'effets d'habillement et de coiffure pour les services dépendant de l'octroi. Cette adjudication se divise en deux lots: 1° effets d'habillement; le devis s'élève à 4224 francs et le cautionnement est de 150 francs; 2° képis, le devis est de 374 fr. et le cautionnement à verser de 35 fr.

Une descente de parquet à Roubaix. — Le parquet de Lille, représenté par M. du Liscouët, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Hache, s'est rendu à Roubaix, samedi après-midi, à deux heures. M. du Liscouët est d'abord allé à l'Hôtel Dieu où il a eu un long entretien avec Mme Desbouvries, la femme de l'hirondelliste militaire, dont l'état de santé s'est sensiblement amélioré depuis deux semaines; les médecins estiment que deux mois de traitement à l'hôpital suffiront pour la rétablir complètement.

M. Desbouvries avait adressé, il y a quelque temps, une lettre au parquet de Lille, dans laquelle il exposait que, s'il s'était laissé aller à un moment d'emportement, il n'en fallait attribuer la cause qu'à un excès de malheurs qui le poursuivent. Il disait, entre autres choses, qu'il était absolument découragé de voir ses découvertes méconnues; que les généraux de Miribel, Billot, Février, tout le monde était jaloux de son ingénieux travail, et que ce mépris dont il était l'objet avait aigri son caractère.. Etil y en avait ainsi plusieurs pages!!!

Nous croyons savoir qu'une instruction a été ouverte sur le point de savoir si la responsabilité de M. Desbouvries doit être mise en cause dans les violences exercées sur sa femme; sans vouloir anticiper sur les événements, nous pouvons assurer qu'une ordonnance de non-lieu serait sur le point d'être rendue en sa faveur.

M. du Liscouët a profité de son voyage à Roubaix pour continuer l'enquête relative aux déclarations de la femme Dekens qui a désigné son mari comme étant l'auteur de l'assassinat de Léon Lehmp, le garçon de recettes de la brasserie de M. Leclercq-Taffin, trouvé étranglé dans le canal.

On sait que Dekens a été arrêté et est détenu à la prison de Lille. Un témoin, dont la déposition pouvait être très importante dans l'instruction, restait à entendre; M. du Liscouët s'est rendu à cet effet dans la rue de la Balance où il a interrogé ce témoin, dont les affirmations ont été été très favorables à Dekens; la mise en liberté de celui-ci ne serait plus qu'une question d'heures.

Le parquet est retourné à Lille par le train de 5 heures 15.

Le vol de la rue de la Chapelle Caretta. — Contrairement à ce qui avait été dit, aucun vol de tissus n'avait été commis jusqu'ici dans l'établissement de M. Florimond Wattel. C'est tout à fait par hasard qu'un employé de la maison, vit sortir, vendredi matin, un ouvrier de M. Ernoult-Bayart, portant sur l'épaule une pièce de tissu; celle-ci n'a même pas la valeur qu'on croyait et les patrons l'ont estimée 45 francs.

Les deux coupables Vererusse et Lecomte ont été conduits à la prison de Lille, samedi après-midi. L'enquête relative à la découverte de pièces de tissus chez les inculpés ne semblent pas avoir fait un pas depuis hier: on ignore toujours la provenance de ces marchandises et les noms des personnes qui les recélaient.

Un vol rue du Tilleul. — Vendredi soir, une femme habitant la rue du Tilleul, Mme Maressaux, s'aperçut qu'on avait pénétré dans sa demeure; les meubles avaient été fouillés et le tiroir d'une commode avait été renversé sur le plancher. Dans ce tiroir se trouvait une somme de douze francs qui a été enlevée.

La tombola de l'« Union artistique et littéraire » — Voici la liste des lots non réclamés:

1239, aquarelle de Perdrau; 2523, 1 photographie du Comte de Paris de Cogghe; 3013 1 photographie de l'Arabique de Jacquet; 2789, 1 photographie de l'Alerte de Cogghe; 2229 Sujet, buste terre cuite offert par M. A. Devière; 1750, coupe étagée offerte par M. Bouvy; 2762, Paysage, de R. Coghe.

Ces lots peuvent être demandés, à l'Hôtel Ferrandie, aujourd'hui dimanche, dernier délai, de 11 heures à midi.

Deux arrestations. — La police de sûreté a mis en état d'arrestation dans la nuit de vendredi à samedi, pour outrage public à la pudeur, une couturière âgée de 25 ans, et un menuisier de 27 ans. Tous deux ont été envoyés samedi après-midi à Lille.

Refuge de nuit. — On nous prie d'insérer la lettre suivante:

« La Société des *Amis réunis*, dont le siège est au café des Courtiers, rue de la Gare, a fait connaître au comité du Refuge de Nuit, le montant de la quête faite par elle le mardi gras au profit de l'œuvre. La somme brute recueillie est de 380 27.

« Le comité du Refuge a voté des remerciments à M. Chevalier qui a bien voulu mettre ses chevaux à la disposition de la société pour conduire l'aumonière, à M. Vandenhende qui a prêté gracieusement un superbe landau, à M. Courtot-Uytterhove, qui l'a décoré d'une façon charmante sans rétribution et enfin aux organisateurs de la soirée dans nous suivent:

» MM. J.-B. Dufour, président; J.-B. Delys, vice-président; A. D, secrétaire; L. P., trésorier; J. D., chef.

» La palme qui avait été votée pour le quêteur le plus heureux est échue à M. J.-B. Dufour.

» Des bayadères ont fait parvenir pour l'œuvre, 6 fr.; un escompte, 0,25

— *Nuit du 13 au 14 février*: jounaliers, 6; manouvriers, 4; ajusteurs, 2; tisserands, 4; fileurs, 2; cordonnier, 1; couvreur 1; boulanger, 1; chauffeur, 1; tulliste, 1; débourreur. 1; ébarbeur, 1; domestiques, 2; Total 28.

Ecole nationale des arts industriels de Roubaix. — Pour cause d'indisposition de M. le professeur, le cours de chauffeurs n'aura pas lieu aujourd'hui dimanche 15 février.

Société de Consommation de Roubaix. — Prix du pain: Gruau, trois livres, 0,60; blanc trois livres, 0,55; ménage, quatre livres, 0,60.

Lannoy. — Des malfaiteurs ont dérobé à l'église, dans la nuit du 12 au 13 février, l'argent qui se trouvait dans trois troncs, qu'ils ont forcés. Ils ont dû se laisser enfermer dans l'église après le salut, car on ne retrouve aucune trace d'effraction aux portes et ce n'est que le lendemain matin qu'on s'est aperçu du vol.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Union chorale. — La commission de l'*Union chorale* informe les sociétaires qu'il y aura répétition générale dimanche matin à 11 heures pour l'exécution d'Hérodiades.

Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs. — La Chambre syndicale invite ses adhérents à assister à la réunion trimestrielle qui aura lieu dimanche 15 courant à 6 heures, dans son nouveau local, estaminet Couthier, place Verte, *Au Chinois*. Présence indispensable.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses*

EPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

15 FÉVRIER 1860 — Lettre du ministre de l'agriculture et du commerce au Préfet du Nord, l'informant qu'il a adopté en principe la demande de la Chambre consultative de Roubaix relative au conditionnement du coton, au titrage des soies et au numérotage métrique des fils de tous genres. S'autorisant des expériences faites dans divers établissements, en vue de déterminer la quantité d'humidité à tolérer pour mettre la matière dans des conditions loyales, le comité de surveillance de la condition de Roubaix avait proposé le taux de 7 et demi pour cent en sus du poids absolu: ce chiffre avait été approuvé par la Chambre consultative et par le Conseil municipal. (*Archives de la Chambre consultative de Roubaix*, II (c) 9).

15 FEVRIER 1865. — Un incendie éclate, vers 8 heures du matin, chez M. Desrousseaux, fabricant, rue du Grand-Chemin. En peu de temps, on ce rend maître du feu. La perte s'élève à 15.000 francs.

SUCCÈS NATUREL

Afin de réussir comme ses concurreuts
Ferraille n'a jamais battu la grosse caisse
Ses savons délicieux, aux parfums odorants
Ne doivent le succès qu'à leur délicatesse.

Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 51349d

TOURCOING

Une fête au Lycée. — Samedi soir a eu lieu une fête de bienfaisance organisée par le personnel et les élèves du Lycée au profit de l'œuvre des Fournaux économiques.

Le programme était très varié. Il comprenait d'abord une conférence de M. Jouvenet, professeur de littérature, qui a parlé du rôle moralisateur des exercices physiques sur la jeunesse.

Une large part avait été réservée à la musique. Mme Bugniard prêtait gracieusement le concours de son beau talent de pianiste et de cantatrice: elle a successivement interprété l'air de *Philémon et Baucis*, de Gounod, *C'était en avril*, de May et *Sonnet de Printemps*, de Pallerot. Elle a tenu le piano dans le trio sur *Obéron* pour violon, violoncelle et piano, et a joué, avec M. Stupuy fils, le duo symphonique pour deux pianos, de Lefebvre. M. Stupuy père, autre professeur de musique, a produit une fantaisie sur le hautbois.

Les élèves prenaient part aussi à la fête: l'un d'eux M. Mirel, a dit le *Garde Municipal*, très gai monologue de Jeny; d'autres ont fait assaut d'adresse et de force, à l'escrime, à la boxe, et autres exercices gymnastiques, qui occupaient plusieurs numéros du programme.

Un assez grand nombre de personnes avaient répondu à l'invitation et la quête qui a été faite pendant la fête pour les fourneaux économiques a sans doute été fructueuse.

Fourneaux économiques. — *11e liste.* — MM. Maurice Cauliez, 100 fr; Dervaux-Wetzel, 100; Léon Ory, 20; Gérondrand frères, 75; Anonyme, 20; Mlle Marie Piret, 20; M. Leroy-Desearmes, 10. Total: 345 fr. Listes précédentes, 17.773 fr. Total: 18 118 fr.

Une mort subite. — Samedi matin, on a trouvé mort, dans son lit, M. Decrême, âgé d'environ 30 ans, commis de perception à Tourcoing.

Il avait encore passé la soirée de vendredi au Cercle commercial avec ses amis, et rien, absolument rien, ne pouvait faire prévoir cette fin subite, qui a produit dans toute la ville une profonde émotion.

Le médecin qui a examiné le cadavre, a déclaré que la mort a dû se produire fort peu de temps après que M. Decrême s'était couché.

Les maîtres du pavé. — Il est à regretter que la police ne puisse pas verbaliser plus souvent sur les garçons bouchers ou boulangers, qui se font une sorte de gloire de parcourir les rues à une vitesse vertigineuse. Bien certainement les patrons ne les autorisent pas à surmener ainsi les pauvres bêtes, qu'on ne leur met en mains que quand on ne peut faire autrement. Nous applaudissons donc à la contravention relevée, vendredi, rue Nationale, à la charge du sieur Hector S..., âgé de 23 ans, garçon boucher, à Tourcoing.

BAILLET & DUTILLEUL

Baillet commence à devenir moins communicatif: dans un nouvel interrogatoire qu'il a subi, il a fait des réticences.

« Si Dutilleul, a-t-il dit, ne veut rien avouer, je ne parlerai plus. A chacun sa part de responsabilité. Je ne veux pas tout endosser. »

M. Legrand lui a répondu que les dénégations de son complice ne tarderaient pas à être démasquées.

Dutilleul a toujours prétendu qu'il n'avait pas pénétré, à Ronchin, chez Mlle Delvoye.

Mais il est aujourd'hui prouvé qu'il est entré dans la maison avec Baillet et qu'il a participé au crime.

* * *

Dutilleul et Baillet ont été confrontés samedi, avec le garde-champêtre de Steenwerck, qui a déclaré les avoir vus, dans son pays, depuis plusieurs années.

— Ces individus, a-t-il dit, faisaient métier d'attraper au piège des oiseaux qu'ils allaient vendre sur le marché d'Armentières ou ailleurs.

Chose plus grave pour les inculpés, M. Legrand a retrouvé dans leur malle deux clefs dont ils n'ont jamais voulu indiquer l'origine. Or, les assassins de Louis Bailleul sont partis avec deux des clefs de la ferme.

Baillet et Dutilleul n'ont jamais voulu, non plus, fournir d'explications relativement à un mouchoir ensanglanté, dans un coin duquel se trouvait cachée une pièce de 5 francs.

Cette pièce, qui deviendra sans doute une pièce à conviction, a été remise au garde champêtre, qui la montrera à reconnaître à la famille du fermier de Steenwerck.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — La société des orphéonistes *Crick-Sicks* offrira, lundi prochain 16 courant, à 7 heures 1/2 precises du soir, dans son local Hôtel du Cygne, une très intéressante soirée bachique à ses membres protecteurs et honoraires.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 14 février

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Vol de bobineaux de soie. — Le 6 février, M. Tiberghien, directeur de tissage de MM. Vanoutryve et Rassin, découvrait, dissimulés dans un endroit écarté de l'établissement, une centaine de bobineaux de fil de soie, or et rouge. Supposant avec raison que le coupable viendrait les rechercher, M. Tiberghien fit exercer une surveillance active par un contre-maître qui remarqua en effet, les allées et vennes assez anormales d'un mesureur appelé Jules Leroy, homme d'une quarantaine d'années.

Sur la demande des patrons une perquisition fut opérée au domicile de Leroy et révéla l'existence d'une certaine quantité de bobineaux; Leroy, arrêté et interrogé, ne put nier.

Il renouvelle ses aveux à l'audience et s'entend condamner à huit mois d'emprisonnement.

Un amateur de menthe est bien Louise Cambier, femme Sherperel qui profita de l'absence du cabaretier Hourquin, à Tourcoing pour enlever un litre de cette liqueur et un autre litre d'eau-de-vie. Elle fut aperçue par un consommateur qui en avisa le patron. Le tribunal lui inflige quatre mois.

Un coup de pied donné avec une brutale violence, dans le ventre de la femme Comeyne, vaut à Alfred Dewaele, de Tourcoing, un mois d'emprisonnement et vingt-un francs d'amende.

L'art de tromper les veuves. — Inculpé se nomme Henri Heyer. C'est un homme de trente cinq à quarante ans; il a une mine presque ascétique, le nez arqué dans des proportions au delà de l'ordinaire; il porte des lunettes bleues. La physionomie manque de franchise, il a cependant réussi à faire bien des dupes.

Il était ordinairement à l'affût des circonstances qui accompagnaient ou suivaient le décès du mari dans une famille. Il se présentait chez la veuve et lui annonçait avec beaucoup de componction que son mari avait un ou plusieurs titres, à la Caisse d'Epargne française. Il s'offrait pour aller retirer le titre en question, moyennant cela, va sans dire, le versement d'une certaine somme d'argent que la pauvre veuve ne manquait pas de lui laisser toute pénétrée qu'elle était du sentiment de gratitude pour le cher défunt qui avait, de son vivant songé à économiser pour l'avenir.

Notre homme ne manquait pas à sa parole, il avait laissé un reçu de quarante ou cinquante francs sous le nom de Lafoud. Il revenait le lendemain ou le surlendemain et remettait un titre qui avait toutes les apparences d'une obligation de ville ou du Crédit Foncier.

Malheureusement pour la veuve, elle n'avait aux mains qu'un chiffon de papier. Heyer, qui avait été autrefois directeur de la société la Caisse d'Epargne Française avait conservé le matériel qu'il avait, comme on le voit, parfaitement utilisé.

Parmi les victimes de cet audacieux escroc qui a déjà à son actif une belle collection de condamnations pour faits du même genre, se trouve une dame de Tourcoing, Mme veuve V... C'est en faisant le trajet en chemin de fer de Lille à Tourcoing qu'il avait appris le décès de M. V... raconte-t-il à l'audience et qu'il avait résolu d'opérer de ce côté.

Heyer est condamné à six mois d'emprisonnement.

Me CONFORME.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Fédération colombophile roubaisienne. — Aujourd'hui dimanche 15 février, commencera le matriculage des pigeons. La commission chargée de ce travail commencera par Croix. Le bureau fonctionnera de 8 heures à 10 heures du matin à la société l'*Eclaireur*, de 10 à 11, société *Bon Espoir*, et de 11 heures à midi, société du *Pigeon Marin*.

Les amateurs fédérés et non fédérés, sont instamment priés de se présenter aux heures indiquées ci dessus.

La Commission de la Fédération a l'honneur de prévenir les amateurs qui se trouveraient dans l'impossibilité d'amener leurs pigeons, qu'un bureau permanent fonctionnera chez M. Dubout, rue de l'Epeule, tous les jours de la semaine.

Fédération roubaisienne. — Aujourd'hui, dimanche 15 février, de bureau du métrage au colombier de M. Debuchy-Tiberghien, au Pigeon d'argent, rue du Moulin. Ce bureau est le seul pour l'année dans ce quartier pour les fédérés et les non fédérés; les amateurs colombophiles sont instamment priés de s'y présenter. Au dernier bureau, 299 amateurs ont été inscrits.

— Le sieur André Lebeau, cabaretier, 115, rue de la Redoute, a l'honneur d'informer les amateurs colombophiles qu'il organise pour le 6 avril 1891 (lundi de la foire) un concours de pigeons voyageurs sur Douai. Prix d'honneur, 20 francs. Pour les conditions, voir les affiches.

— La fédération l'Avenir du Tilleul invite les présidents et les amateurs à venir à sa réunion qui aura lieu au siège de la Fédération, chez M. Amand Dujardin, estaminet de la Betterave d'Or, rue de Lannoy, 175 bis le dimanche 15 février, à 3 heures 1/2 du soir.

— La société l'*Etoile du Nord*, établie chez M. Emile Maton, rue Blanch-maille, annonce aux amateurs colombophiles sa 5e et dernière exposition partielle; parmi les exposants, se trouvent M. Krabouscky, l'aimable secrétaire de la Société; les amateurs exposeront des sujets qui mériteront d'être visités.

NORD

La municipalité de Douai. — Le Conseil municipal de Douai s'est réuni vendredi soir à l'effet de procéder à la nomination du maire de la ville et d'un adjoint; tous les conseillers, au nombre de 27, étaient présents.

M. Carrey a été élu maire de Douai par 20 voix; M. Quinton-Hubert, adjoint démissionnaire, a obtenu 2 voix; M. Mention, 1 voix; M. Boissonnet, 1 vo